

UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIALISE

L'association ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) porte un **centre de ressources**, « structure qui vise à accompagner les acteurs d'une politique publique et les évolutions de celles-ci »¹ par la mise à disposition de ressources documentaires, méthodologiques, humaines.

Elle intervient simultanément dans trois domaines : l'**intégration des immigrés**, la **prévention des discriminations** (en particulier celles liées à l'origine réelle ou supposée des personnes) et l'**égalité**, ainsi que le **développement social urbain**, à travers, notamment, la mise en œuvre de la politique de la ville (visant à renforcer la cohésion sociale et urbaine).

La particularité de l'action de l'ORIV se trouve notamment dans la **complémentarité entre ces différents domaines**, le **croisement des réflexions**, l'**articulation entre pratiques et connaissances** et la **territorialisation des activités**.

L'action de l'association s'inscrit également dans une **logique de prospective et d'anticipation**, mais aussi **d'interpellation** en direction des pouvoirs publics. Elle vise ainsi une **transformation des représentations et des pratiques, notamment dans le champ professionnel**.

Depuis 2010, l'intervention de l'association s'est étendue à la Lorraine, après un développement depuis 1992 exclusivement en Alsace. La fonction de **Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL)** est assurée conjointement par l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains (structure intervenant historiquement en Lorraine dans le champ du développement local). L'ORIV intervient par ailleurs directement sur ses autres thématiques en Lorraine.

L'ORIV s'inscrit également dans **des réseaux nationaux** : Réseau des centres de ressources politique de la ville, Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI), Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration. Ils lui permettent une mise en perspective, une confrontation des analyses et une mutualisation des ressources.

UNE STRUCTURE AU SERVICE DES ACTEURS

L'association ORIV s'adresse aux acteurs : élus, services de l'Etat, professionnels des collectivités et acteurs associatifs, intervenant dans les domaines de travail qui sont les siens.

Les activités du centre de ressources visent à « accompagner la qualification et favoriser l'échange [...] en tenant compte de l'évolution des politiques publiques, des transformations qu'elles induisent et des réalités territoriales »¹.

L'action de l'ORIV consiste en des démarches de :

- **qualification et mise en réseau**, visant à « permettre aux acteurs d'acquérir dans une logique d'échanges et de co-élaboration la maîtrise des connaissances et des outils nécessaires à leurs actions »,
- **capitalisation et diffusion**, consistant à « formaliser les connaissances produites par les acteurs et à en organiser l'accumulation sélective et la diffusion ».

L'ORIV favorise, à travers ces actions, le **décloisonnement des cultures professionnelles et les rencontres inter-acteurs** dans la mesure où elles constituent une réponse à la complexité des problématiques rencontrées sur les territoires et/ou auprès des populations.

Pour permettre une action optimisée, l'ORIV assure également :

- des **démarches d'accompagnement ou des appuis**, qui mobilisent l'ensemble de ces modes d'intervention, **dans une logique territorialisée**, en lien avec les attentes des acteurs locaux,
- ainsi que, de manière transversale, une fonction de **mise à disposition de ressources**.

¹ Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, février 2011, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes.



UNE FONCTION RESSOURCES TRANSVERSALE ET MUTUALISEE

Agir au plus près des acteurs et de leurs attentes suppose de disposer de connaissances adaptées, qui sont mobilisées à travers la **fonction ressources**. Elle constitue le **support des interventions de l'ORIV**. Par ce biais, l'association vise à apporter aux acteurs des ressources pertinentes, c'est-à-dire actualisées, claires, contextualisées et appropriables.

La fonction ressources est **transversale à l'ensemble des activités et thématiques** de l'ORIV. Elle est **mutualisée sur les deux territoires régionaux d'intervention** que sont l'Alsace et la Lorraine.

Au titre de l'année 2015, les **enjeux identifiés** dans le domaine des ressources consistent à :

- Poursuivre le travail de veille informative, de mise à disposition des ressources documentaires et la diffusion de l'information auprès des professionnels.
- Renforcer les démarches de capitalisation et la valorisation des travaux menés par l'ORIV.
- Mettre à jour les contenus du site internet pour proposer des informations récentes, claires et concises.

La fonction ressources donne lieu en particulier aux actions suivantes :

- Gestion d'un **centre de documentation** (ouvrages, périodiques, rapports...), ouvert à tous (sur rdv).
- Réalisation d'une **veille informative sur l'actualité nationale**.
- Mise à disposition de ressources par le biais d'un **site internet** (www.oriv-alsace.org),
- Production d'**outils, de notes, d'analyses statistiques**, etc., pour répondre aux attentes des acteurs.
- Publication d'un **bulletin mensuel d'information** « Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville ».
- Participation aux différents **réseaux nationaux**, inscription dans des **réseaux locaux**.



DES AXES D'INTERVENTION ET DES PRINCIPES TRANSVERSAUX

Au-delà de la fonction ressources, les actions menées relèvent d'**enjeux définis annuellement**. Ils ont été identifiés à partir des observations faites sur le terrain et des événements survenus en début d'année 2015, des attentes exprimées par les acteurs, des réflexions engagées et des préoccupations portées par les administrateurs. Ils sont également articulés aux orientations des politiques publiques, locales et nationales, relevant des thématiques d'intervention de l'association.

La déclinaison en actions de ces enjeux varie selon le système d'acteurs et les situations locales, mais l'association a souhaité qu'elles soient guidées par les **modalités d'interventions suivantes** :

- **Promouvoir des formes de travail collectif renouvelées** (en lien avec d'autres acteurs associatifs), contribuer au renforcement des démarches collectives, favoriser les rencontres entre acteurs issus de cultures professionnelles différentes en décroissant les approches, assurer leur mise en réseau.
- **Favoriser les logiques de mobilisation des acteurs locaux (y compris les habitants)**, en suscitant et/ou en venant en appui de démarche visant à permettre l'expression des acteurs, la prise en compte de leurs paroles et analyse...
- **(Re)-Penser l'intervention sur les territoires et auprès des publics** en apportant des ressources, en renforçant les capacités d'analyse et d'observation, en se positionnant dans une logique de valorisation des potentialités locales.
- **Renforcer les actions visant à travailler collectivement sur les pratiques professionnelles** (en lien avec les intervenants sociaux et les acteurs éducatifs en particulier)

Les **enjeux qui structurent l'action de l'ORIV en 2015** sont au nombre de cinq, présentés ci-dessous de manière synthétique.

APPUYER LES ACTEURS POUR « FAIRE SOCIETE »

Donner des éléments permettant aux acteurs d'agir pour renforcer le « vouloir » vivre ensemble dans un contexte de tensions entre les individus, de construction et/ou d'assignation identitaires, de replis et de rejets. Ce travail passe par un apport d'éléments de connaissances (historiques, sociologiques,...), une aide à la compréhension des enjeux actuels (histoire de l'immigration, évolution des grands ensembles, laïcité ...).

☛ Cette approche amène l'ORIV à mettre en œuvre des actions portant sur la société dans son ensemble afin de comprendre les processus de rejets et/ou de replis mais aussi de privilégier un travail inter-acteurs sur sites en travaillant sur les pratiques des uns et des autres. L'accent sera mis sur des principes (celui de laïcité notamment) supposés favoriser le « vivre ensemble » et sur des processus considérés comme des freins (l'approche en termes de communauté, l'interculturalité...).

- **Comprendre les mécanismes et processus à l'œuvre rendant difficile et/ou favorisant le lien social**
 - Apports d'éléments de compréhension et d'action sur les attitudes référées à du repli ou du rejet.
 - Diffusion des travaux menés autour de « laïcité et pratiques professionnelles »
 - Organisation de temps d'échanges et/ou interventions dans ces domaines.

→ **Accompagner les acteurs professionnels dans leurs pratiques**

- Accompagnement de collectivités et/ou d'acteurs dans leurs actions et réflexions en faveur du « vivre ensemble ».
- Mise en œuvre de formation / recherche-action auprès de professionnels de l'intervention sociale et/ou relevant du champ éducatif visant à travailler sur les processus de construction identitaire des jeunes (notamment religieuse), les principes de laïcité, les enjeux de mixité...

PROMOUVOIR UNE APPROCHE EN TERMES D'INTEGRATION SOCIALE

Se référer à une approche en termes d'intégration sociale, c'est s'inscrire dans un processus permettant à une personne ou un groupe de trouver sa place dans la société, sachant que l'ensemble des parties prenantes (c'est-à-dire l'ensemble des acteurs) y contribuent dans une logique d'interaction et d'interdépendance, en agissant sur les obstacles objectifs (conditions et cadre de vie) et subjectifs (représentations...).

☛ *L'ORIV agit majoritairement en direction des populations immigrées et/ou considérées comme telles. Il est amené à venir en appui des politiques publiques menées dans le domaine de l'intégration. L'association s'efforce par son action de concilier les contraintes des politiques publiques (action centrée sur certains publics) et une approche en termes de processus.*

→ **Produire et diffuser des productions pour apporter des éléments de compréhension et d'action, en lien avec la complexité des processus**

- Valorisation d'expériences autour de pratiques d'intégration par la réalisation de fiches permettant d'alimenter le Portail européen sur l'intégration [<http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>].
- Réalisation de fiches-ressources sur l'immigration et l'intégration.

→ **Comprendre les mécanismes et processus à l'œuvre en termes d'intégration sociale, identifier les freins et les leviers rencontrés par les populations et/ou sur les territoires**

- Production d'éléments de connaissance (notamment statistiques) sur les populations immigrées (en particulier les personnes âgées immigrées) et les populations résidentes dans les territoires urbains visant à rendre visibles les enjeux et obstacles rencontrés par ces populations.
- Analyse des leviers et difficultés du processus d'intégration des « primo-arrivants » en tenant compte des trajectoires (réalisation d'une étude sur les trajectoires des primo-arrivants).

→ **Organiser des temps d'échanges**

- Organisation de temps d'échanges (cycle d'échanges, journée d'étude et réunion locales d'information) et interventions (notamment dans le cadre de formations d'intervenants sociaux).
- Mise en réseau des acteurs.

→ **Accompagner ou appuyer des démarches visant à favoriser les processus d'intégration sociale**

- Appui à la mise en œuvre et/ou à l'évaluation des politiques publiques d'intégration.

AGIR EN FAVEUR DE L'EGALITE

Agir en faveur de l'égalité des droits, des territoires et des personnes constitue une condition pour une réelle intégration sociale et, plus largement, pour assurer la cohésion sociale. Il s'agit d'intervenir sur trois dimensions : les inégalités de traitement, l'accès au droit/aux droits et les représentations et préjugés.

☛ *Cela suppose de mettre en œuvre des actions visant la mobilisation du droit entendu comme un renforcement de l'accès aux droits et la prise en compte par le droit commun des publics « fragilisés » ; la compréhension des inégalités et la mise en évidence des « risques discriminatoires » liés à certaines pratiques professionnelles ; la déconstruction des représentations sociales et des stéréotypes.*

→ **Identifier les discriminations à l'œuvre, en particulier systémiques, dans des domaines émergents ou complexes (santé, logement, éducation) et permettre leur prise en compte par les professionnels et acteurs locaux**

- Production d'écrits (dossiers ressources, notes...) visant à identifier les enjeux liés aux discriminations, les modes d'intervention et les leviers mobilisables.
- Organisation de temps d'échanges permettant de promouvoir des actions non discriminatoires (conférences, cycle d'échanges, essaimage des travaux menés sur « discriminations et petite enfance », rencontres départementales).
- Accompagnement de réflexions et de démarches inter-acteurs visant à agir sur les discriminations via les pratiques professionnelles (formation-action dans le domaine de la santé notamment en lien avec Migrations Santé Alsace, groupe de travail sur « discriminations et assistantes maternelles » en lien avec Le Furet).

→ **Rendre lisibles les obstacles à l'accès aux droits**

- Animation d'un groupe de travail sur les modalités d'accompagnement des victimes de discriminations et les enjeux de mobilisation du droit donnant lieu à la coproduction d'une note autour des enjeux d'une « chaîne du droit ».

- Identification des enjeux d'accès aux droits des personnes immigrées afin de permettre des apports de connaissances en lien avec les structures existantes.
- ➔ **Réaffirmer le principe d'égalité dans l'action publique comme cadre ou support d'intervention**
 - Accompagnement de collectivités engagées dans des démarches locales de prévention des discriminations.
 - Soutien aux acteurs dans une logique d'approche intégrée de l'égalité dans le cadre des contrats de ville.

RENOUELER L'ACTION ET LE REGARD SUR LES TERRITOIRES

Par son action en faveur des quartiers relevant de la politique de la ville, l'ORIV promeut une action territorialisée visant à rétablir l'égalité entre les territoires et la cohésion sociale et territoriale. L'association considère ces territoires tout à la fois comme des territoires d'avenir, notamment en raison de la forte présence de jeunes, et des territoires en devenir, puisqu'ils concentrent des difficultés qui constituent des défis pour la société dans son ensemble.

☛ Dans cette perspective, l'action de l'ORIV vise à permettre une meilleure appréhension de ces quartiers qui sont souvent perçus de manière simplificatrice et stéréotypée ; soutenir et accompagner les acteurs y intervenant en mettant à disposition des ressources documentaires, méthodologiques ou humaines ; favoriser la mise en réseau et les échanges entre acteurs dans un souci de décloisonnement des actions et de construction partagée...

- ➔ **Mettre à disposition des ressources mobilisables pour l'action**
 - Production de notes et mise en avant d'expériences afin d'outiller les acteurs locaux sur les enjeux.
 - Organisation de temps d'échanges à différentes échelles territoriales et en direction de différents types de professionnels, sur la base de l'actualité ou d'un thème.
- ➔ **Repenser les cadres d'intervention au service des territoires et des habitants**
 - Mise en place de cycles de qualification visant à favoriser la prise en compte par les professionnels et acteurs locaux de ces enjeux, en lien avec la mise en œuvre des contrats de ville.
 - Accompagnement de réflexions territorialisées visant à co-construire l'intervention dans les contrats de ville.
- ➔ **Comprendre les mutations et évolutions liées aux politiques publiques mises en œuvre sur les quartiers populaires et permettre, le cas échéant, une action optimisée**
 - Réalisation d'études et conduite de démarches permettant de travailler sur les enjeux de mixité, de mobilité et de développement économique.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROCESSUS PARTICIPATIFS

Les démarches basées sur la mobilisation des habitants permettent de renouveler l'action publique. A ce titre l'ORIV accompagne la reconnaissance de ces processus participatifs, qu'ils soient menés dans le cadre d'instance souhaitées par les institutions ou par des structures associatives qui en font leur cœur de projet.

☛ Il s'agit pour l'ORIV de soutenir le développement de ces modes d'intervention et de porter à connaissance les conditions objectives de leur mise en œuvre.

- ➔ **Favoriser une prise en compte optimisée des démarches participatives**
 - Mise à disposition de réflexions et travaux menés sur la participation des habitants.
 - Capitalisation des réflexions sur la mise en œuvre et le fonctionnement des conseils citoyens.
 - Organisation et/ou participation à des temps d'échanges permettant la confrontation des pratiques et une prise en compte des enjeux de participation.
- ➔ **Appuyer les acteurs locaux notamment par la promotion de pratiques et d'expériences innovantes**
 - Accompagnement de démarches innovantes menées sur les territoires impliquant professionnels et habitants dans une logique de développement endogène, de « pouvoir d'agir » et de « vivre ensemble ».
 - Accompagnement de démarches sur sites et/ou auprès d'acteurs (immigrés / étrangers, jeunes).

DES MOYENS AU SERVICE DE L'ACTION

Pour mener ces démarches, l'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de l'État, de collectivités ainsi que de ressources propres issues de prestations et des cotisations des adhérents de l'association.

Les financeurs se retrouvent dans différentes instances partenariales pour discuter des orientations et actions menées par l'association.

La mise en œuvre des actions est assurée par une équipe de sept salariées, en lien avec les administrateurs de l'association.